

# Séance du mercredi 4 novembre 2009

~~~~~

L'an deux mille neuf, le quatre novembre à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président d'après les convocations en date du 23 octobre 2009.

Présents : MARTIN Jean-Michel, VARANCEAU Jean-Luc, BEGEY Jean-Marie, VITRY Jean, Jean-Michel VICENTY, POTTIER Agnès, THOUARD Geneviève, MOYSAN Alain et ROUDIER Patrick.

Invité présent : Didier HAY

M. Alain MOYSAN a été élu secrétaire de séance

## ===== Ordre du Jour =====

1. **Planning des agents techniques pour 2010**
2. **Avenant au contrat de prévoyance MNT**
3. **Modifications budgétaires**
4. **Devis pour le permis de conduire EC**
5. **Suite de l'expertise de la tondeuse Iséki**
6. **Devis pour le remplacement de la tondeuse Iséki**
7. **Point sur les travaux en commun**
8. **Questions diverses**

=====

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Agnès POTTIER, nouveau maire de Migron et déléguée de cette commune au sein du SIVOM puis ouvre la séance.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2009, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1- Planning des agents techniques pour 2010**

Monsieur le Président indique que l'annualisation du temps de travail durant l'année 2009 a donné satisfaction aussi bien du côté des agents que du SIVOM, aussi il propose de reconduire ce fonctionnement pour 2010. Il soumet à chacun une proposition de planning.

Monsieur Jean VITRY propose d'organiser une réunion avec les agents pour leur proposer ce planning. Une rencontre sera programmée dans le courant du mois de décembre.

### **- Etat des heures 2009**

Monsieur le Président donne à chaque maire l'état des heures des agents techniques au 31 octobre 2009. Il rappelle que cet état est mis à jour tous les mois à l'aide du carnet de travail des agents. Il permet de suivre le travail effectué sur chaque commune.

### **2- Avenant au contrat de prévoyance MNT**

Il s'agit du contrat de maintien de salaire souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale. L'avenant au contrat a pour objet le changement des conditions générales d'une part et la modification du taux de cotisation d'autre part, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Aussi, les conditions générales portent désormais le numéro PCMS-95-10 et le taux est fixé à 1,61 % au lieu de 1,53 %.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le contrat maintien de salaire auprès de la MNT et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant.

### **3- Modifications budgétaires**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2009 pour :

- faire l'acquisition du gyro-broyeur entre les communes de Migron et Villars les Bois,
- faire l'ajustement des salaires de l'année 2009.

| <i>Désignations des articles</i> |                              | <i>Crédits suppl. à voter</i> |                  |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------|
| <i>N°</i>                        | <i>Intitulés</i>             | <i>Dépenses</i>               | <i>Recettes</i>  |
| 012                              | rémunération du personnel    | 7 800,00                      |                  |
| 21578                            | acquisition matériel         | 1 400,00                      |                  |
| 021                              | Virt de la section de fonct. | 1 400,00                      |                  |
| 023                              | Virt à la section invest     |                               | 1 400,00         |
| 7474                             | Participation des communes   |                               | 9 200,00         |
|                                  | <b>Totaux</b>                | <b>10 600,00</b>              | <b>10 600,00</b> |

Monsieur le Président invite le comité syndical à voter ces crédits supplémentaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré vote à l'unanimité des membres présents en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **4- Devis pour le permis EC**

Suivant le Code de la Route, la conduite des tracteurs qui ne sont pas attachés à une exploitation agricole nécessite d'être titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule.

Les tracteurs du SIVOM relèvent de la catégorie C.

Le permis EC est obligatoire quand le PTAC de la remorque attelée excède 750 kg.

Afin de se mettre en conformité avec la loi, 3 agents doivent être titulaires du permis EC, soit : William TROCHUT, Jean-Noël COUSIN et Dominique FAYS.

De plus, lorsque le dernier permis obtenu date de plus de 5 ans, l'épreuve du code doit être repassée. C'est le cas pour William TROCHUT et Dominique FAYS.

Voici les propositions des écoles contactées :

| <b>Ecole</b>     | <b>Formation</b> | <b>Dates</b> | <b>Durée</b> | <b>Lieu</b>     | <b>Coût unit.</b> | <b>Coût total</b> |
|------------------|------------------|--------------|--------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| ECF              | 1 sans code      | début 2010   | 105 h        | St-Denis du Pin | 1 805 €           | 5 970 €           |
|                  | 2 avec code      |              | 126 h        |                 | 2 060 €           |                   |
| Estève Formation | 1 sans code      | début 2010   | 105 h        | Rochefort       | 1 650 €           | 5 920 €           |
|                  | 2 avec code      |              | 140 h        |                 | 1 650 €           |                   |

La formation pratique se déroule de préférence en une seule période, soit au minimum 3 semaines.

Monsieur Didier HAY propose de demander un devis à l'auto-école de la Base située à Châteaubernard, ils auraient des tarifs plus attractifs.

Monsieur le Président propose que la proposition de l'entreprise la moins disante soit retenue, et que la formation débute dès les premiers jours du mois de janvier 2010.

## **5- Suite de l'expertise de la tondeuse Iséki**

Monsieur le Président indique qu'il a reçu le rapport d'expertise du cabinet Pierre Turgné. Les conclusions de ce rapport indiquent que le matériel n'est plus en état de marche. Il a été proposé à Monsieur FAURE, responsable de la société EMF de régler ce litige amiable mais il a rejeté la proposition indemnisation. Aussi, une procédure judiciaire est engagée par l'intermédiaire de l'assistance juridique de la SMACL, compagnie d'assurance du SIVOM.

L'avocat Pierre BOISSEAU du cabinet SCP BOISSEAU-ROUDET de Saintes a été diligenté. Monsieur le Président a rencontré Maître BOISSEAU ce jour afin d'apporter divers éléments du dossier. Il semble qu'il faille envisager une expertise judiciaire. C'est une procédure qui risque d'être très longue.

## **6- Devis pour le remplacement de la tondeuse Iséki**

Afin d'acquérir 3 nouveaux tondeurs, deux entreprises ont été contactées : Ets FORT de Saintes et Espace TARDY de St-Hilaire de Villefranche. Voici leurs propositions :

|                 | FORT                   |                        | ESPACE TARDY      |                    |                    |
|-----------------|------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Marque          | HONDA                  | HONDA                  | KUBOTA            | KUBOTA             | KUBOTA             |
| Modèle          | HF2417 HME<br>OPTIFLOW | HF2620 HME<br>OPTIFLOW | GR1600II          | GR2100II           | G23LD              |
| Caburant        | Diesel                 | Diesel                 | Diesel            | Diesel             | Diesel             |
| Nb cylindres    | 2                      | 2                      | 2                 | 3                  | 3                  |
| Puissance       | 17 CV                  | 17 CV                  | 13,5 CV           | 21 CV              | 23 CV              |
| Transmission    | hydrostatique          | hydrostatique          | hydrostatique     | hydrostatique      | hydrostatique      |
| Largeur coupe   | 102 cm                 | 122 cm                 | 107 cm            | 122 cm             | 122 cm             |
| Bac ramassage   | 300 l                  | 350 m                  | 370 l             | 450 l              | 560 l              |
| <b>PRIX TTC</b> | <b>4 004,21 €</b>      | <b>5 039,94 €</b>      | <b>6 518,20 €</b> | <b>10 046,40 €</b> | <b>11 027,12 €</b> |

Considérant la surface à tondre sur Le Seure, Madame THOUARD estime que la commune du Seure pourrait s'équiper du plus petit des appareils proposés.

Monsieur le Président indique que Monsieur BERTIN, commercial de la société FORT sera présent lors de la prochaine réunion du comité syndical de décembre.

## **7- Point sur les travaux en commun**

Le Seure : aurait besoin d'un agent pour des travaux de menuiserie. Jean-Noël COUSIN se rendra sur place dès que possible.

Villars les Bois : aurait besoin d'un agent ponctuellement durant 10 jours pour des travaux de maçonnerie à la fontaine de Font-Robert.

Migron : pas de besoin particulier actuellement.

## **8- Questions diverses**

Néant

Prochaine réunion : le mercredi 02 décembre 2009 à 19h00 à la mairie du Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents.*